

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-07-08

Rennes, le 08/07/2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise Poletto ;
Considérant que des travaux de faucardage, du bief de Mottay à la Dialais, doivent être réalisés du 08/07 au 15/08/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rives gauche et droite, de l'écluse de Mottay à l'écluse de la Madeleine est interdit à tous les usagers.

Du 08/07 au 15/08/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise POLETTO, ainsi qu'une déviation sur la rive opposée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Evran à Hédé-Bazouges.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



VERONIQUE VERON
CANAUX-SEVAD-RESPONSABLE
8 juil. 2025

Véronique VÉRON

FAUCARDAGE 2ème PASSE 2025

